
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE

PRESENTATION DES OPINIONS

• **Les modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages :**

Pour un bon fonctionnement du Centre d'échange APA, le Togo souhaiterait que les pays soient dotés des équipements informatiques pour leur structure de coordination et d'une connexion internet permanent pour leur centre d'échange national APA.

Le Togo propose que des ateliers de formation des gestionnaires de ce centre d'échange soient organisés aussi bien au niveau national que régional sans oublier le renforcement des capacités techniques, scientifiques et juridiques de tous les acteurs sur toutes les thématiques APA afin de leur permettre de participer à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages.

• **Mesures visant à aider au renforcement de capacités, le renforcement et le développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles dans les pays en développement :**

Pour le Togo, les domaines de renforcement et de développement des capacités sur lesquels un accent doit être porté au plan national sont-ils les suivants :

- Mise en place des structures nationales de gestion APA ;
- Formation des ressources humaines en matière de recherche ;
- Dotation en moyens matériels appropriés ;
- Appui à la mise en œuvre de programmes de recherche appropriés ;
- Développement de programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux ;
- Renforcement de capacité institutionnelle ;
- sensibilisation, participation et éducation à tous les niveaux (les décideurs, les utilisateurs, les détenteurs des connaissances traditionnelles et le grand public...).

• **Mesures visant la sensibilisation sur l'importance des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, ainsi que l'accès et le partage des avantages :**

En raison de la multitude des différents acteurs (décideurs, administration publique, société civile, grand public et communautés locales) intervenant sur l'utilisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le Togo estime que le renforcement de capacités à travers des campagnes de sensibilisation (ateliers, émissions radiophoniques et télévisées...) et l'élaboration des kits d'informations doivent être primordiales.

• **Les procédures de coopération et des mécanismes institutionnels visant à promouvoir le respect du Protocole et traités, les cas de non-conformité, y compris les procédures et mécanismes visant à offrir des conseils ou une assistance :**

Le Togo souhaiterait que des mécanismes consultatives régionaux et sous régionaux soient développés et rendus opérationnels et voudrait que des synergies et la coordination des initiatives de renforcement de capacités soient améliorées.

Aussi, le Togo pense t-il que l'amélioration de l'efficacité et la coordination des ressources financières doivent être fournies par les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux aux pays en développement, y compris des pays parmi ces derniers qui sont des centres d'origine et des centres de diversité génétique.

Le secrétariat de la CDB devra mettre à la disposition des pays des experts régionaux pour tout problème touchant à toutes les thématiques APA.

Le point focal de la CDB



TENGHE Kokou Trévé

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE

BESOINS NATIONAUX DE RENFORCEMENT DE CAPACITES EN MATIERE
D'ACCES AUX RESSOURCES GENETIQUES

Les domaines prioritaires qui nécessitent un renforcement des capacités pour remédier aux problèmes d'accès aux ressources et de partage des avantages au niveau du Togo se présentent comme suit :

- élaboration et mise en œuvre d'un programme d'information, d'éducation et de communication à l'intention de tous les acteurs concernés ;
- élaboration d'un cadre national qui définit les orientations pour une politique nationale APA, un système législatif et administratif, un système pour l'accès aux ressources et de partage des avantages, des mécanismes de participation du public et de partage de l'information ;
- mise en place d'un cadre institutionnel et le renforcement de ces capacités ;
- formation des différents acteurs nationaux sur les différentes thématiques APA ;
- Elaboration de la carte génétique des ressources génétiques nationales ;
- création de systèmes d'information reliés au Centre d'échange de l'APA;
- développement de la recherche scientifique et technique, y compris le transfert de la technologie (incluant la biotechnologie moderne).

Le point focal de la CDB
DIRECTEUR
DIRECTION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE
TENGUE Kokou Trévé